

Appel pour une relance de l'association nationale des lauréats du concours de la Résistance et de la déportation

Situation actuelle.

La Fondation de la Résistance et la Fondation pour la mémoire de la Déportation souhaitent favoriser la renaissance de l'association des lauréats du concours de la Résistance et de la déportation. Cette association a été créée en 1993 et ses statuts ont été enregistrés à la Préfecture de Police de Paris. L'art.2 des statuts précise le but recherché qui est de rassembler les jeunes lauréats départementaux et nationaux du concours afin qu'ils contribuent à maintenir l'esprit de la Résistance et la mémoire de la déportation.

Cependant, depuis plusieurs années, l'association est tombée en déshérence, les anciens membres du bureau ayant cessé d'exercer leurs fonctions et de réunir les adhérents. Légalement, l'association n'a pas été dissoute, elle existe toujours, mais n'a plus d'activité réelle.

Or il convient de rappeler que, d'après l'arrêté ministériel du 16 janvier 1997, l'association dispose de deux sièges au sein du jury national, la réforme de 1997 ayant eu pour objectif d'introduire des représentants des générations postérieures à la Seconde Guerre mondiale : historiens, chercheurs, jeunes lauréats afin d'assurer à l'avenir la pérennité du concours. L'arrêté de 1997 indique que les jurys départementaux doivent être composés à l'image du jury national. Les lauréats départementaux regroupés dans l'association devraient donc y trouver leur place.

Propositions de relance.

Les deux fondations sont liées par convention avec le Ministère de l'éducation nationale pour assurer la promotion du concours. Elle sont soucieuses de l'avenir de ce qu'elles considèrent comme un vecteur important de leur action. Elles ont donc souhaité prendre l'initiative d'une relance de l'association des lauréats.

Des contacts ont été repris avec d'anciens membres de l'association. Il conviendrait d'étendre ces recherches à tous les départements en s'adressant aux lauréats des concours organisés depuis l'institutionnalisation des épreuves par l'Education nationale.

Après une première étude, des modifications des anciens statuts paraissent indispensables afin de permettre la relance souhaitée. L'association devrait fédérer les initiatives locales et changer sa structure trop centralisatrice.

Toutes les propositions seront bienvenues pour participer à cette entreprise. Il existe des groupements ou clubs de professeurs et de lauréats créés autour des établissements scolaires qui ont constitué des fonds documentaires à partir des travaux réalisés pour la participation aux épreuves départementales. Les Fondations souhaitent qu'ils se fassent connaître. Elles agiront au mieux de leurs moyens pour mobiliser les bonnes volontés et impulser la reconstitution d'une association efficace.

Réponse à la *Fondation de la Résistance*
à l'attention de J.Gavard
30 Boulevard des Invalides, 75007 Paris
Courriel : fondresistance@club-internet.fr